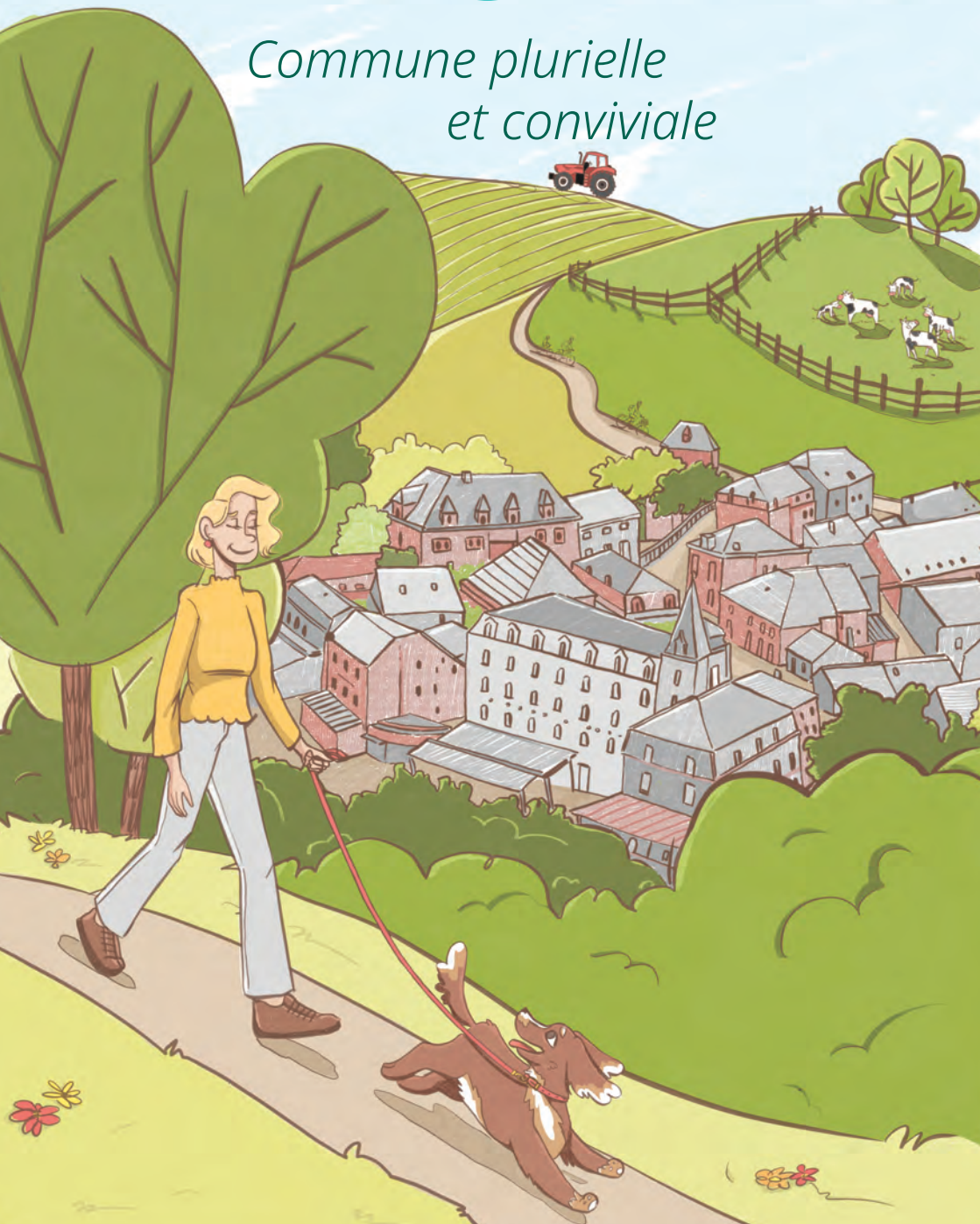
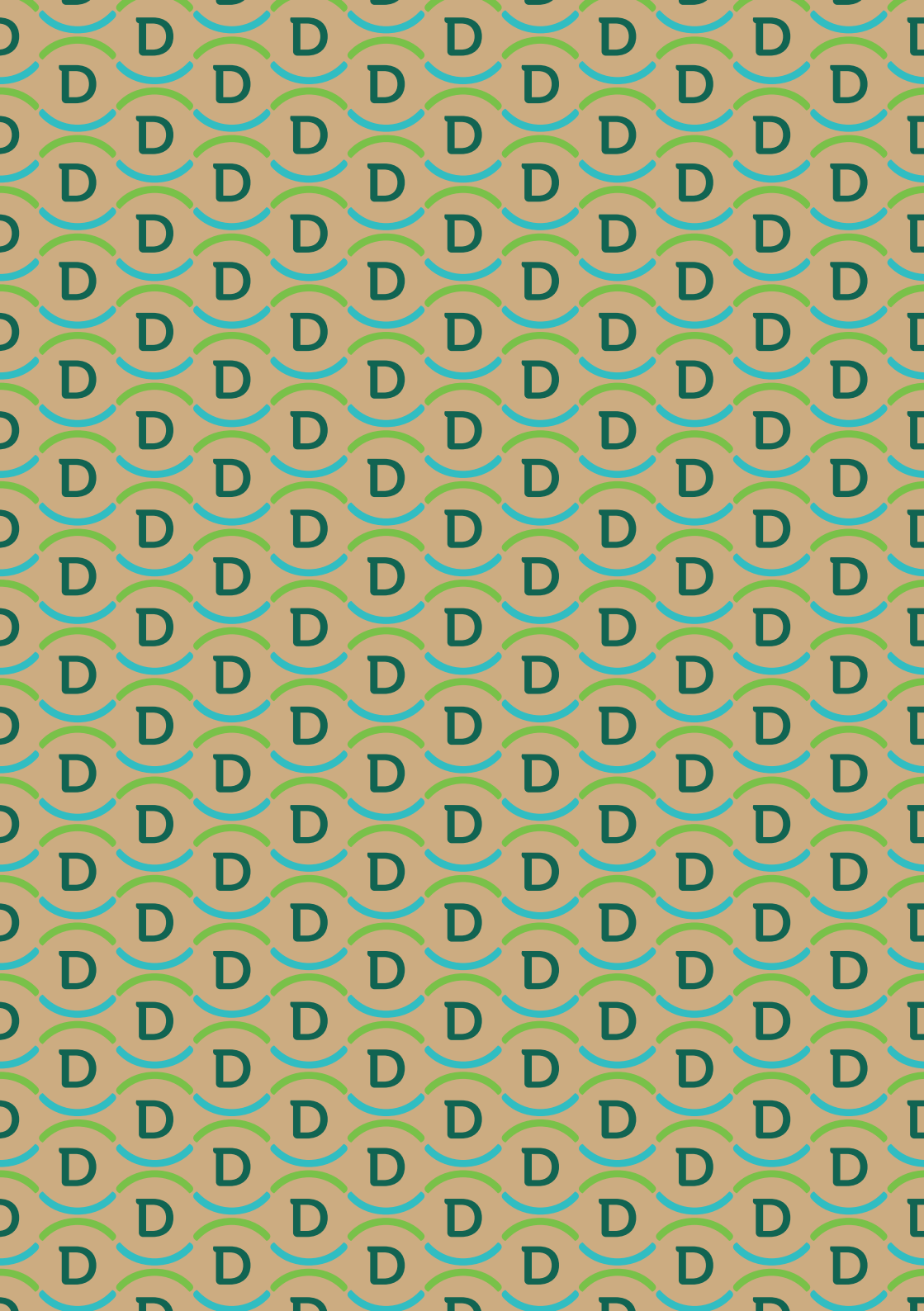


Durbuy

*Commune plurielle
et conviviale*





Durbuy, commune plurielle et conviviale

Vivre à Durbuy ! Depuis des siècles, c'est le privilège d'un nombre croissant de personnes. Terre d'Histoire, de récits médiévaux, terre de villégiature renommée, la commune est aujourd'hui sujette à une pression venant de toutes parts. Il n'est donc pas inutile de refaire le point sur les droits et devoirs de chacun en matière d'utilisation de l'espace public. Comme toujours, la prévention vaut mieux que la répression.

Nous aimons tous notre campagne et nous voulons tous y vivre ensemble de la manière la plus harmonieuse possible. Et si cela ne coule pas toujours de source, un petit rappel sur ce qu'est la vie rurale n'est pas du luxe.

Que vous soyez nouvel arrivant ou installé depuis de nombreuses années, vous trouverez dans ce fascicule de nombreuses réponses à des questions pratiques : « Pourquoi les agriculteurs travaillent-ils la nuit ? Que dois-je faire si je tombe sur un dépôt de déchets clandestins ? Puis-je couper des plantes invasives ? Quels sont mes devoirs si je laisse de la boue sur la voie publique ? Comment savoir si je peux remplir ma piscine ? Etc. »

En parcourant ce document, nous vous invitons à respecter quelques principes. Il s'agit en quelque sorte d'un code de bonne conduite qui repose sur l'engagement volontaire de chacun. Toutefois, il ne se substitue pas au règlement général de police administrative de la Commune, ni aux autres législations existantes.

Mais ne l'oubliez pas : la meilleure manière de comprendre ce qui nous entoure reste la rencontre. Alors n'hésitez pas à aller parler avec vos voisins.

Nous en sommes convaincus : avec un peu d'information, de bon sens, de bonne volonté et beaucoup de convivialité, il est possible de construire collectivement les conditions du mieux vivre ensemble !

En vous souhaitant une agréable lecture,

Pour le Collège communal,

Philippe Bontemps
Bourgmestre



Avril 2024
Ville de Durbuy, Basse cour 13, 6940 Durbuy
Illustrations : Romane Lecaillié

Editeur responsable : Philippe Bontemps, Bourgmestre
13 Grand-Houmart 6941 Tohogne

Un patrimoine naturel et bâti

Vous vivez sur une terre où nos ancêtres avaient déjà décidé de s'installer il y a plus de 5.000 ans.

Les alentours du village de Wéris peuvent en témoigner. N'hésitez pas à vous y rendre, la rencontre est surprenante : <https://www.megalithes-weris.be>

Quelques siècles plus tard, les groupements humains se sont davantage organisés et la période médiévale a vu, dès le 13^e siècle, se structurer des centres administratifs, commerciaux et judiciaires comme celui de la vieille ville de Durbuy. <https://durbuytourisme.be/lhistoire-de-durbuy>

Nous sommes les héritiers de tout ce patrimoine et nous faisons un maximum pour l'honorer. Aujourd'hui, c'est notre patrimoine naturel qui est en danger. Les rivières, les forêts et nos sols sont soumis à de fortes pressions de la part de tous ses utilisateurs. C'est la raison pour laquelle votre Commune est active à sa protection via les programmes suivants :

- **Contrat de rivière Ourthe**, <https://www.cr-ourthe.be> ;
- **Commune piétonne**, <https://www.tousapied.be/nos-projets/l-bel-commune-pietonne> ;
- **Plan Maya**, <http://biodiversite.wallonie.be> ;
- **Programme Life** (Life Papillons, Life Hélianthème, Life Vallées ardennaises), <https://randos.be/decouverte-en-vtt-des-sites-restaures-grace-au-projet-life-heliantheme>.

Le territoire se partage entre terres agricoles, zones d'habitat, forêts, zones d'activité économique et monuments historiques... La campagne s'est adaptée à ces différents usages tout en gardant ses spécificités paysagères où alternent les tiges (crêtes) et les chavées (vallées). **Nous devons TOUS respecter ces lieux pour que notre territoire demeure attrayant.** La Commune de Durbuy encourage par exemple le fauchage tardif le long des routes ou l'entretien zéro pesticide des cimetières.

Notre biodiversité doit être protégée et ce n'est pas notre seul territoire qui modifiera la donne. La Région wallonne essaie de créer un référentiel complet sur le sujet. Nous vous invitons à visiter ces pages : <http://biodiversite.wallonie.be>.

A l'horizon 2030, la Wallonie aura pris une série de mesures, parfois contraignantes, pour restaurer la biodiversité, aujourd'hui en péril (par exemple, régression de 30% des populations d'oiseaux, principalement ceux des milieux agricoles). Ces mesures sont décrites dans le programme « **Stratégie biodiversité 360°** » : <http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/ressources.html>

Nous pouvons agir à notre niveau :

- préférons la plantation de haies d'essences indigènes (charme, noisetier, cornouiller, aubépine, érable champêtre, églantier...). Vous découvrirez rapidement que ces lieux servent d'abri et de nourriture à une faune sauvage très diversifiée ;
- au niveau urbanistique également, lors d'une nouvelle construction, nous vous invitons à mener une réflexion au niveau de l'aménagement de votre parcelle par des plantations indigènes ;
- a contrario, il est strictement interdit de semer ou planter des plantes invasives telles que la renouée du Japon, la berce du Caucase ou la balsamine de l'Himalaya ;
- une autre manière d'agir est de consacrer également une partie de son jardin au semis d'une prairie fleurie ou de ne pas tondre une partie de sa pelouse. Les insectes pollinisateurs seront ravis. Saviez-vous qu'une abeille sauvage butine jusqu'à 5.000 fleurs par jour, une abeille domestique de 2.000 à 3.000 et le bourdon 4.500 ?



L'agriculture et la sylviculture

L'agriculture

Les agriculteurs contribuent au caractère rural et convivial dont nous sommes fiers et auquel nous sommes profondément attachés. Bien que leur nombre soit en régression depuis de nombreuses années, l'agriculture a toujours occupé une place importante à Durbuy, que ce soit en termes d'activité économique ou de gestion des paysages.

L'agriculture couvre 49% du territoire, dont plus d'1/5 est en bio. Nourrir la population, façonner le paysage ont parfois quelques contreparties moins agréables pour les habitants. Pour mieux comprendre l'origine de ces éventuels désagréments, voici des informations relatives à ce métier rythmé par les saisons.

Au **printemps**, l'agriculteur sème l'orge, l'avoine, le maïs et plante les pommes de terre. C'est aussi la période où il pulvérise, épand ses engrais et où le bétail retourne en pâture. Parfois aussi les jeunes veaux sont séparés de leurs mères et peuvent le manifester bruyamment pendant quelques jours.

Au moment des semis des nouvelles cultures, l'agriculteur apporte à son sol du fumier, du lisier ou du compost. Il peut ainsi enrichir le sol de matières organiques et alimenter la future plante tout au long de sa croissance.

Lorsque l'agriculteur répartit ses engrais de ferme, on dit qu'il épand. Pour cela, il dépend de la météo. L'engrais s'intègre mieux en effet en temps de pluie.

La législation cible les périodes, les quantités et les zones où l'épandage est autorisé : <https://www.protecteau.be> . Cela permet de protéger les cours d'eau et les eaux souterraines.

Parfois le weekend est le seul moment où toutes les conditions sont réunies. Soyons donc tolérants vis-à-vis de ces odeurs qui ne durent que quelques jours par an.

Enfin, sachez que le stockage de fumier se fait en général en bordure de champs et que le fermier peut stocker son fumier aux champs toute l'année, à condition de le déplacer d'une année à l'autre. Ce dépôt permet de libérer de la place à la ferme. Les tas doivent être placés à minimum 100m des habitations.



L'été est la saison des moissons et des récoltes de l'escourgeon, du blé, du colza, etc. Les moissonneuses et presses à ballots sont alors nombreuses sur les routes. C'est aussi à ce moment-là qu'a lieu la récolte des foins, le transport du blé et de la paille.

Quand arrive **l'automne**, il est temps d'arracher les pommes de terre, d'ensiler le maïs. L'agriculteur profite de cette saison pour les semis d'hiver, les labours et l'épandage du fumier. Les animaux rentrent aux étables pour **l'hiver**. Cette saison plus calme permet à l'agriculteur d'entretenir son matériel et sa ferme.

En tout temps les **différents travaux agricoles** peuvent amener de la boue sur les routes. L'agriculteur veillera à nettoyer la route (règlement de police).

De son côté, **le citoyen ne plantera pas de plantes toxiques** près des prairies (genêts à balai, buis, lierre, if, laurier-cerise, laurier rose, thuya, genévrier et érable sycomore en cas de présence de chevaux). **Il veillera aussi à tailler sa haie au moins une fois l'an**, avant le 15 mars ou après le 15 juillet (préservation des oisillons).

Vous l'avez compris, la vie rurale est rythmée par les travaux agricoles.

Saviez-vous que l'emploi raisonné de produits phyto (protection des plantes) est autorisé et encadré ? Leur utilisation est enregistrée par de nombreuses obligations auxquelles doivent se soumettre les agriculteurs :

<https://corder.be> ou <https://www.pwrrp.be>

- détention d'une phytolicense ;
- contrôle technique du pulvérisateur tous les 3 ans ;
- aménagement d'un local phyto aux normes ;
- respect des quantités maximales de pulvérisation ;
- protection des zones sensibles (cours d'eau, écoles, habitations)
- contrôle d'une check-list.

Certaines pulvérisations sont pratiquées la nuit, non pour agir de manière clandestine, mais pour bénéficier des paramètres météo favorables (peu de vent, hygrométrie élevée) permettant de réduire significativement les doses utilisées.

Les agriculteurs sont désireux de discuter de leur métier.

Et c'est important d'aller à leur rencontre car il existe autant de types d'agriculture que d'agriculteurs. Il y a le conventionnel, le bio, l'agroécologique, l'agriculture raisonnée, régénérative, etc.

Avez-vous déjà participé aux journées « Portes ouvertes » ?

Ce sont là de belles occasions pour les rencontrer et les comprendre.

Plus infos ici : <https://www.jfo.be>

La sylviculture

La forêt est l'autre cœur de notre économie et de notre économie de surface.

Contrairement à la forêt résineuse, elle est composée d'une grande variété de chênes, de hêtres, etc.

Elle est occupée d'un grand nombre de forestiers, en ce qu'ils tirent un revenu et paient des taxes en plus nombreux. **Des rôles bien distincts.**

Le législateur a toutefois

A travers le Code forestier (<https://chemins.be/cc>) avec une volonté d'intégrer leurs droits et devoirs **pendant la période de chasse.**

Rappel de quelques règles

- restez sur les sentiers et évitez la circulation du public ;
- en période de chasse, si un chemin est perturbé, avertissez le responsable





Enfin, si **vous êtes propriétaire ou locataire d'un chemin** traversé par un chemin ou un sentier officiel, ne placez pas d'écriteaux ou d'obstacles physiques empêchant les marcheurs d'y accéder.



Le citoyen responsable

Les déchets

Notre société de consommation est championne en production de déchets. Même si des efforts sont faits en matière de recyclage, nous sommes encore loin en termes de diminution de la production : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/dechets-menagers-tri/>

Certains déchets mettent des centaines d'années à se dégrader. Ils polluent longtemps le sol et l'eau. Ils représentent un coût pour tout le monde. C'est pourquoi la Wallonie prévoit des amendes conséquentes en cas d'abandon de détritrus dans la nature. <https://moinsdedechets.wallonie.be>

Dans les prairies et les champs, **si les déchets se retrouvent dans l'alimentation d'animaux, ils peuvent blesser leur système digestif et entraîner des conséquences mortelles.** Les déchets abîment aussi les machines agricoles lors de la récolte des foin, des céréales... Enfin, sachez qu'un agent constatateur (constatateur@durbuy.be) peut être sollicité pour les dépôts clandestins.

Lorsque nous nous promenons, **gardons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle**, voire jusqu'au domicile. Profitons aussi du recyparc pour trier nos déchets : <https://www.idelux.be/fr/durbuy>
Vous pouvez aussi télécharger l'application « **Durbuy en poche** » pour avoir tous ces détails sous la main.

Vous avez des **tontes de pelouses** ?

Les tontes de pelouse sont généralement nocives, voire toxiques pour les animaux. C'est pourquoi elles ne doivent pas être déposées aux abords des prairies. Vous avez donc le choix de les porter au recyparc ou de les composer directement chez vous.

L'avaloir devant chez vous n'est pas une poubelle !

Il est interdit d'y déverser ses huiles de friture ou toute autre matière qui boucheraient l'avaloir en empêchant dès lors le bon écoulement des eaux pluviales.

Les nuisances sonores

C'est de nouveau **le règlement de police** qui fixe ces aspects de la vie en société : <https://www.police.be/5300> (tapage nocturne, occupation de la voie publique, etc.).

Vous êtes propriétaire d'un chien que vous affectionnez particulièrement et vous souhaitez que les autres habitants le trouvent aussi sympathique. Dans ce cas, ne le laissez pas divaguer sur la propriété d'autrui, y compris sur le ravel et sur les chemins de promenade. Tenez-le en laisse dans n'importe quelle circonstance. Ne le laissez pas aboyer en permanence car cela perturbe le voisinage et la tranquillité publique. Et si votre chien fait ses besoins sur la voie publique, ramassez les déjections et déposez-les dans une poubelle. Et si cela se passe en milieu naturel, n'abandonnez pas votre sacnet rempli !

Passer la tondeuse le dimanche est autorisé entre 14h et 18h, essayez d'adopter un comportement qui tient compte des sensibilités de tous. L'utilisation des tondeuses automatiques est également soumise à un règlement, notamment destiné à protéger la faune.

Enfin, **un petit rappel concernant les feux**. Vous ne pouvez pas incinérer vos déchets dans votre jardin. Il s'agit, d'une part, d'une infraction environnementale et, d'autre part, cette pratique est très dangereuse pour votre santé et celle de vos voisins. Cependant, vous pouvez brûler uniquement vos déchets verts comme les branchages ou les feuilles si vous êtes à plus de 100 mètres des habitations. Faites toutefois attention à l'orientation du vent et à ne pas brûler des déchets verts humides, ils dégagent plus de fumée. Celles-ci ne s'arrêtent pas à la clôture de votre jardin ! En plus de dégager des fumées malodorantes, brûler des déchets libère des dioxines, des métaux lourds et d'autres molécules dangereuses, sources de maladies. Saviez-vous qu'un kilo de déchets incinérés au jardin produit autant de dioxines que 10 tonnes de déchets brûlés dans un incinérateur officiel ?

Un public spécifique : les mouvements de jeunesse

Ils sont plus de 6.000 jeunes à sillonner le territoire en juillet et août. **Un règlement communal régule leur présence et leurs activités**. Notamment en matière de jeux nocturnes et des démarches liés à la mendicité. Pour toutes questions, vous pouvez toujours contacter le Monsieur Camp, soit par mail (camps@durbuy.be), soit par téléphone (086 219607 - 0471 940597).





Le développement durable

L'actualité nous le rappelle quotidiennement, notre modèle d'économie néolibérale exerce une pression bien trop forte sur l'environnement et sur nos sociétés.

Il est urgent de revoir nos priorités et de construire une économie résiliente.

Comment s'y prendre ?

Chaque petit geste compte, il ne faut pas vouloir modifier toutes vos habitudes mais progresser par étapes. Des ampoules leds à la citerne d'eau de pluie en passant par vos déplacements en vélo et vos achats en circuit court. Les occasions sont de plus en plus nombreuses pour apporter sa pierre à l'édifice d'une plus grande protection de notre environnement.

Nous ne pouvons résumer ici toutes les actions possibles, nous vous renvoyons vers des acteurs engagés et fiables. Pour l'alimentation, tous les producteurs locaux, ainsi que tous les endroits où vous pouvez acheter leurs produits, se trouvent dans le répertoire de l'ADL. L'Agence de développement local vous aide aussi à construire les bons réflexes économiques en organisant les bons plans dans les commerces locaux, la distribution des chèques commerces ou certains concours : <https://www.adl-durbuy.be>

Par ailleurs, **le tourisme** fait également l'objet d'un développement durable. L'Ardenne n'est plus une terre sauvage à conquérir en quad comme il y a 20 ans. Les sports moteurs ont fait place aux randonneurs et progressivement la Culture reprend ses titres de noblesse. De nombreux acteurs tentent d'offrir des formules de séjours respectueux et, en parallèle au développement du célèbre parc d'activités, les autorités locales sont attentives à soutenir l'essor d'un tourisme plus respectueux et ancré sur les producteurs locaux. Vous le constaterez en parcourant ce site : <https://durbuytourisme.be>.

Si des excès sont observés en matière de déchets clandestins, de nuisances sonores ou autres, de la part des visiteurs, les mêmes règles que celles expliquées ci-avant s'appliquent.

Enfin, un petit mot aussi sur **la mobilité rurale**. Saviez-vous que pour c période de congé, le territoire communal passe de 11.500 habitants à 3! Les 1.320 km de voiries en sont donc inévitablement impactés. De plus, c pas toujours facile d'intégrer le charroi agricole dans la circulation. Pourta le monde doit trouver sa place, en respectant les accotements et en ro vitesse modérée. Les enfants et les habitants pourront ainsi se déplacer ou à vélo en toute sécurité. Nous sommes tous capables de partager la rc

Citoyens :

- laissons un espace suffisant près de l'entrée des champs afin de gêner le passage de machines notamment pendant les récoltes ;
- mettons-nous au maximum sur le côté pour laisser passer les tracteurs, leur adresser un geste amical sera apprécié ;
- soyons tolérants sur la propreté des routes pendant ces périodes vitales pour les agriculteurs et leurs familles.

Agriculteurs :

- prenons soin de la chaussée en la nettoyant dès que possible après un chargement de maïs par exemple ;
- plaçons des signalisations ad hoc lors de la période des récoltes aux abords des villages ;
- adaptons notre vitesse.

Nous pouvons tous contribuer à développer une mobilité douce en u lisant le vélo pour nos déplacements. Les chemins du ravel sont là à ce effet (<https://ravel.wallonie.be>), ainsi que les transports en commun (<https://www.facebook.com/forummobillite>)



L'eau

Nous vivons dans une région du monde où le climat est tempéré.

De plus, en Wallonie, 85% de l'eau du robinet est prélevée dans les nappes souterraines, ce qui en fait une eau naturellement de bonne qualité.

Chez nous l'eau du robinet provient du barrage de Nisramont, des sources du Néblon et de la Cressonnière, des captages du Bois de Borlon et Chevenière.

Cette abondance nous a conduits à utiliser sans trop y faire attention. Or la nature ne peut plus épurer toutes nos eaux usées. Cela constitue une grave menace sur nos ressources en eau en général.



Chaque citoyen peut, à son niveau :

- utiliser des produits d'entretien et de lessive non nocifs et biodégradables ;
- préférer la consommation d'eau du robinet, plutôt que d'acheter du plastic ;
- déposer ses huiles et vieilles peintures au recy parc ;
- être respectueux des alertes données par les autorités en matière de rationalisation de l'eau en période de sécheresse (lavage voiture, piscine, navigation sur l'Ourthe...).

De leur côté, les agriculteurs veillent à :

- implanter des bandes d'herbe non fertilisée et non traitée le long des cours d'eau ;
- réduire et/ou abandonner l'utilisation de certains produits phytosanitaires particulièrement nocifs pour la vie aquatique dans le respect strict des distances vis-à-vis des cours d'eau et fossés selon les matières actives ;
- clôturer partiellement les prairies pour réduire l'accès du bétail aux cours d'eau et ainsi limiter les excréments qui pourraient tomber dans l'eau.

Le site de Rivéo est une très belle opportunité pour comprendre la vie nos rivières : <https://www.riveo.be>

A l'attention de nos amis néerlandophones et des propriétaires d'hébergement touristique

Une version néerlandophone de ce livret est disponible au format PDF en scannant le QR Code ci-dessous.

Ter attentie van onze Nederlandstalige vrienden.

Een vertaalde versie van dit boekje is beschikbaar als pdf-bestand dat u kan downloaden door de bijgevoegde QR-code te scannen.

Wij wensen alle eigenaren van toeristische accommodaties erop te wijzen dat ze niet moeten aarzelen om deze publicatie op grote schaal onder hun klanten te verspreiden!

Wij zijn er vast van overtuigd dat dit zal bijdragen tot een beter begrip van elkaars realiteit. Dank bij voorbaat.



Durbuy, ville connectée

Afin de s'adapter aux nouveaux usages et pour être plus proche de vous, la Ville de Durbuy s'est équipée d'une application mobile entièrement gratuite et simple d'utilisation : « *Durbuy en poche* ». Pour installer l'application, vous pouvez scanner le QR code correspondant à votre mobile (voir ci-dessous).

Cette application se veut moderne, ergonomique mais surtout remplie d'informations pratiques et utiles aux Durbuysien(nes), aux visiteurs d'un jour ou aux amoureux de notre belle commune. Vous pourrez, notamment, y découvrir les informations et services suivants :

- coordonnées des services communaux ;
- e-guichet (téléchargement de documents en ligne) ;
- agenda des événements ;
- répertoire économique ;
- service tourisme ;
- alertes travaux ;
- calendrier de collecte des déchets (avec petit rappel, bien pratique, la veille) ;
- les places disponibles dans les parkings et bien d'autres choses encore.



Balades



L'actualité de la ville



Les événements à proximité



Répertoire économique

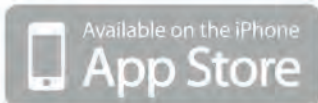


Les services communaux



Et bien plus encore !

Rendez-vous sur :



Durbuy